



## Résolution n°05/AC-22/2021

### sur le thème de la Journée africaine des télécommunications/TIC - 7 décembre 2021

**Le Conseil d'administration** de l'Union Africaine des Télécommunications, réuni en sa 22<sup>ème</sup> Session ordinaire tenue en ligne du 02 au 04 juin 2021 ;

**Considérant** que la Journée africaine des télécommunications et des TIC est célébrée le 7 décembre de chaque année pour commémorer la création de l'UAT ;

**Conscient** de l'importance de célébrer cette journée dans l'histoire de l'Union, et de l'incidence que peut avoir une planification appropriée de ses programmes dans les efforts de sensibilisation aux TIC et à leur usage ;

**Ayant examiné** le document n° AC/21/D20 proposé par le Secrétariat général sur le thème de la Journée africaine des télécommunications/TIC de cette année ;

**Conscient de** la nouvelle réalité des technologies de la 4IR et du cyberspace, les nations et les régions mettent en œuvre des programmes et des stratégies visant à exploiter les opportunités qu'ouvre ce nouveau domaine ;

**Conscient que** l'Afrique a besoin de compétences numériques comme d'un socle de compétences pour former et préparer tous les citoyens à la 4IR, et ceux qui désirent rivaliser avec d'autres régions pour exploiter les nouvelles opportunités ;

**Conscient que** le manque de ces compétences constitue un obstacle à la croissance, à l'emploi et à l'inclusion sociale en Afrique ;

**Considérant** le rôle important que jouent les TIC dans le développement des activités économiques, la résolution des problèmes liées à l'infrastructure et de politiques et stratégies de soutien aux niveaux national, régional et mondial ;

**Décide** d'approuver le thème pour cette année : « Développement des compétences numériques pour la transformation numérique de l'Afrique », qui sera célébré le 7 décembre 2021 ;

**Charge** le Secrétaire général d'informer les États membres du thème approuvé afin de leur permettre de planifier des activités pour marquer cette journée ;

**Charge en outre** le Secrétaire général d'élaborer un programme aux fins de la célébration, et de veiller à ce que ce programme reflète le rôle des TIC dans leur contribution à relier le monde ;

**Charge en outre** le Secrétaire général de recourir aux diverses plateformes médiatiques et autres médias pour encourager la célébration de la journée de l'UAT ;

**Invite** les États membres à consacrer le 7 décembre 2021 à la réflexion au développement des compétences numériques dans le contexte du cadre de référence des compétences numériques développé par l'UAT ;

**Invite** les États membres à organiser des événements pour célébrer la journée dans leurs pays respectifs et partager l'expérience avec le Secrétaire général ;

**Charge en outre** le Secrétaire général de présenter un rapport à la 23<sup>ème</sup> session du Conseil sur les activités et les résultats de la célébration.